



ATHLÈTES OLYMPIQUES DE RUSSIE DIRECTIVES DE CONDUITE

Conformément à la décision de la commission exécutive du CIO du [5 décembre 2017](#), les directives de conduite suivantes ont été établies par le Comité International Olympique pour la délégation des “athlètes olympiques de Russie” (OAR) participant aux XXIII^{es} Jeux Olympiques d’hiver à PyeongChang en 2018 (PyeongChang 2018).

Ces directives visent à clarifier les règles et politiques actuelles du CIO et du POCOG qui s’appliquent à tous les participants aux Jeux de PyeongChang 2018, mais aussi à souligner des éléments spécifiques qui concernent les conséquences de la décision prise par la commission exécutive du CIO de suspendre le Comité National Olympique de Russie (CNO russe). Toute directive supplémentaire pour la délégation OAR sera établie selon les besoins par le Comité International Olympique.

Le CNO russe (suspendu) est chargé de communiquer ces directives et de s’assurer qu’elles sont suivies par tous les membres accrédités de la délégation OAR et toute autre partie associée qui sont présents à PyeongChang durant la période des Jeux, telle que définie par l’ouverture et la clôture du village olympique (**26 janvier – 28 février 2018**). Respecter les règles signifie, notamment, ne pas prendre part à des activités qui pourraient être perçues comme contrevenant à l’esprit de la décision de la CE.

Le CIO suivra de près l’application de ces directives avant et pendant les Jeux de PyeongChang 2018, et présentera un rapport complet à sa commission exécutive. La conformité à toutes les règles et politiques actuelles du CIO et du POCOG ainsi qu’à ces directives sera évaluée et prise en considération lorsque la commission exécutive du CIO prendra la décision de lever partiellement ou totalement la suspension du CNO russe. Si un membre de la délégation OAR ne respecte pas les règles existantes ou ces directives, cela pourra conduire à l’annulation d’une invitation et/ou au retrait de l’accréditation.

CONDUITE GÉNÉRALE

Tous les membres de la délégation OAR (athlètes, officiels d’équipe, chefs de mission, personnes accréditées P (athlètes et officiels), bénéficiaires d’une invitation transférable des CNO) doivent :

1. Respecter la décision de la commission exécutive du CIO.

2. Uniquement faire référence à la délégation en tant que “OAR”, “athlète olympique de Russie” ou “OCP” (en cyrillique) publiquement et sur les médias sociaux.
3. Comprendre que la délégation OAR concourra sous le drapeau olympique et que l’hymne olympique sera joué à toutes les cérémonies.

Il est rappelé à tous les membres accrédités qu’ils ont accepté, comme condition à leur participation aux Jeux de PyeongChang 2018, de respecter :

- **La Charte olympique** et en particulier les Règles 40 ([directives relatives à la Règle 40 pour PyeongChang 2018](#)), 50 ([questions fréquemment posées concernant la Règle 50](#)) et 58, qui sont disponibles sur le [site web](#) du CIO et dont voici des extraits :
 - **Règle 50, alinéa 1.** *Sauf autorisation pouvant être accordée à titre exceptionnel par la commission exécutive du CIO, aucune forme d'annonce publicitaire ou autre publicité ne sera admise dans et au-dessus des stades, des enceintes et autres lieux de compétition qui sont considérés comme faisant partie des sites olympiques. Les installations commerciales et les panneaux publicitaires ne seront pas admis dans les stades, les enceintes et autres terrains sportifs.*
 - **Texte d'application de la Règle 50, alinéa 1.** *Aucune forme de publicité ou de propagande, commerciale ou autre, ne peut apparaître sur les personnes, les tenues, les accessoires ou, plus généralement, sur un quelconque article d'habillement ou d'équipement porté ou utilisé par les concurrents, officiels d'équipe et tous les autres participants aux Jeux Olympiques, à l'exception de l'identification - telle que définie au paragraphe 8 ci-après – du fabricant de l'article ou de l'équipement concerné, à la condition que cette identification ne soit pas marquée de manière ostensible à des fins publicitaires.*
 - **Règle 50, alinéa 2.** *Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique.*
 - **Texte d'application de la Règle 50, alinéa 9.** *Le COJO, tous les concurrents, officiels d'équipe, autres membres du personnel d'équipe et tous les autres participants aux Jeux Olympiques se conformeront aux manuels, guides, règlements ou directives correspondants, ainsi qu'à toute autre instruction de la commission exécutive du CIO concernant la matière traitée par la Règle 50 et le présent Texte d'application.*
 - **Règle 58:** *La compétence en dernier ressort sur toute question concernant les Jeux Olympiques appartient au CIO.*
- [Conditions de participation aux Jeux de PyeongChang 2018](#)
- [Code d'éthique du CIO](#)
- [Directives du CIO sur les médias sociaux et numériques destinées aux personnes accréditées](#)

- **Section 1. b): Respect des lois et des valeurs olympiques** : Les contenus mis en ligne par des personnes accréditées, ou au nom de celles-ci, doivent en tout temps respecter ces directives, les lois applicables et les valeurs olympiques d'excellence, de respect et d'amitié. Ils ne doivent montrer aucune forme de propagande politique, religieuse ou raciale.

ATHLÈTES ET OFFICIELS D'ÉQUIPE (Ac, Ao et P)

Par ailleurs, chaque athlète et officiel d'équipe OAR accrédité, devra :

4. uniquement porter et/ou utiliser des tenues (uniformes pour les cérémonies, tenues de compétition, d'entraînement et informelles), des accessoires (y compris épinglettes) et des équipements conformes aux directives du CIO relatives à l'uniforme et au logo de la délégation OAR. De plus amples informations sur ces directives figurent [ici](#).
5. s'abstenir de toute forme de publicité, d'activité et de communication en public associée au drapeau, à l'hymne, à l'emblème et aux symboles nationaux, ainsi qu'à l'emblème du CNO sur tout site olympique ou dans les médias (y compris les médias sociaux - retweets, remises en ligne, etc.).
 - Exception : L'affichage du drapeau national à l'intérieur des chambres (aucune visibilité publique) dans les espaces alloués à la délégation OAR aux villages olympiques est permis.
6. s'abstenir de solliciter ou d'accepter le drapeau, l'hymne, l'emblème ou des symboles nationaux sur un site olympique (par ex. accepter le drapeau national du public, chanter l'hymne national à l'intérieur d'un site olympique, etc.).
7. s'abstenir de participer à des cérémonies des vainqueurs "parallèles" organisées par le CNO russe ou une tierce partie pour des athlètes et/ou des officiels d'équipe OAR sur un site.

Se référer aux sections "Bon à savoir" et "Ressources" sur la plateforme *Olympic Athletes Hub* : <https://www.olympic.org/athlete365/pyeongchang2018/fr/>

Les athlètes et officiels OAR doivent comprendre parfaitement et respecter les :

- [Règles antidopage du CIO](#)
- [Localisation des athlètes](#)
- [Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#)
- [Liste des interdictions de l'AMA](#)
- [Guide des athlètes sur le Code](#)
- [Code mondial antidopage](#)
- [Règles des Jeux 2018 concernant la manipulation des compétitions](#)

SITES OLYMPIQUES NON OFFICIELS (par ex. maisons d'accueil des CNO)

Le CNO russe (suspendu) comprend que les conditions suivantes s'appliquent sur tous les sites et pour tous les événements organisés par lui-même et/ou ses partenaires :

8. L'emblème du CNO ne peut être affiché sur aucun site, ni à l'intérieur ni à l'extérieur.
9. L'affichage d'éléments nationaux (tels que drapeaux, emblèmes et symboles) à l'intérieur de sites olympiques non officiels doit être préalablement approuvé par le CIO.
10. Les cérémonies des vainqueurs "parallèles" organisées pour des athlètes et/ou des officiels d'équipe OAR ne sont pas autorisées.
11. Il n'y aura pas de vente de répliques des tenues de l'équipe russe en lien avec PyeongChang 2018 ni d'aucun autre vêtement montrant l'emblème du CNO sur des sites non olympiques car il n'y a pas d'équipe olympique russe. Comme pour d'autres CNO, Zasport ne peut pas vendre d'articles faisant référence à PyeongChang 2018 (cela s'applique également aux ventes en ligne ou en Russie).

Comme pour toutes les maisons d'accueil des CNO, des membres du personnel du CIO (ou des représentants) auront accès aux sites où se trouvent ces maisons des CNO afin d'inspecter les lieux, de contrôler les activités qui s'y déroulent et de s'assurer que les présentes directives sont respectées.

Les directives du POCOG relatives aux maisons d'accueil sont disponibles [ici](#).

MÉDIAS

Le CNO russe (suspendu) est responsable des services aux médias accrédités sur place aux Jeux Olympiques et doit s'assurer que ces derniers connaissent et respectent toutes les directives du CIO ainsi que les directives de conduite établies pour la délégation OAR.

L'emblème du CNO ne peut pas être affiché à l'intérieur des zones réservées aux médias dans le CPP, le CIRTV et les sites olympiques.

Il est attendu des médias qu'ils connaissent et respectent :

- Le Guide des attachés de presse pour PyeongChang 2018
- [L'engagement des photographes](#)
- [Les Directives du CIO sur les médias sociaux et numériques destinées aux personnes accréditées](#)
- [Les Règles d'accès aux informations applicables aux XXIII^{es} Jeux Olympiques d'hiver](#)
- [Les Directives du CIO relatives à l'utilisation des propriétés olympiques à des fins éditoriales par des organisations médias](#)

SPECTATEURS

Comme pour tous les CNO, en approuvant l'Accord sur la vente de billets, le CNO russe (suspendu) accepte d'assumer toute responsabilité pour les actes de ses revendeurs de billets agréés. Par ailleurs, le CNO russe (suspendu) et ses revendeurs acceptent la responsabilité des actes de leurs sous-distributeurs agréés.

Le CNO russe (suspendu) est chargé de s'assurer que tous les billets alloués à son territoire sont correctement gérés et utilisés, et est responsable du comportement des fans russes.

Le CNO russe (suspendu) s'assurera que toute personne ayant acheté un billet auprès de lui ou de ses revendeurs agréés connaît et comprend la politique relative aux spectateurs ([Conditions générales d'achat, de possession et d'utilisation de billets de PyeongChang 2018](#)).